



AAS • AFJ • AJEMA • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 22 septembre 2016, à 19h00

à la Maison de Commune, 1175 Lavigny

Présidence : M. Laurent Guignard, Municipal à Gimel et Président du Conseil intercommunal ARASMAC

Présences : Selon la liste des présences

M. Laurent Guignard, Président, ouvre cette séance et souhaite la bienvenue à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC convoqué en bonne et due forme, selon l'article 13 des statuts de l'Association.

Il précise qu'il s'agit de sa première séance du Conseil ainsi que pour les nouveaux délégués.

Avant tout, M. Guignard rappelle aux membres du Conseil intercommunal ARASMAC, de bien vouloir signer la liste de présences (voir annexe 1), de même, il rappelle aux membres des Commissions de bien vouloir tous signer les rapports.

- 62 communes membres de l'ARASMAC ont été régulièrement convoquées,
- 41 sont présentes
- 14 se sont excusées,
- 7 n'ont pas donné de réponse.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président soumet l'ordre du jour de la séance au Conseil intercommunal ARASMAC, en précisant cependant que le point 3 intitulé « Désignation de deux scrutateurs » est retiré, puisque les deux scrutateurs pour la nouvelle législature 2016-2021 ont été nommés lors de l'assermentation du 30 août dernier à Apples.

Il s'agit de Mmes Sandrine Verardo, Municipale à Allaman et Caroline Bersier, Municipale à Bussy-Chardonney.

M. Guignard précise que les autres points de l'ordre du jour ne sont pas renumérotés.

L'ordre du jour soumis a donc la teneur suivante :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2016
5. Approbation du préavis N° 04/2016 relatif au budget 2017 ARASMAC
6. Communications écrites du Comité de direction ARASMAC

Utilisation de la délégation de compétence au CODIR

1. UAPE « Drôle de Frimousse » à Tolochenaz, ouverture de 12 places d'accueil supplémentaires
 2. UAPE « Le Rendez-Vous » à Aubonne, ouverture de 12 places d'accueil supplémentaires
7. Communications du Comité de direction ARASMAC
 8. Divers et prochaine séance : jeudi 1er juin 2017 (lieu à déterminer).

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre remarque, il est approuvé avec le retrait du point 3.

1. Liste des présences

Selon liste annexée.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Guignard prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal ARASMAC et qui étaient absentes lors de l'installation du 30 août dernier par Mme Arn, Préfète du district de Morges, de bien vouloir se lever afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées par l'assermentation sont :

- Monsieur le Municipal Yves Cornu de la Commune de Bremblens
- Madame la Municipale Aleksandra Capraro de la Commune de Chigny
- Madame la Municipale Giovanna Roberta Gatabin de la Commune de Clarmont
- Madame la Municipale Margarita Pache de la Commune de Lussy-sur-Morges
- Monsieur le Municipal Claude Schaer de la Commune de Mauraz
- Madame la Municipale Barbara Regamey de la Commune de Saint-Prex
- Madame la Municipale Maria-Pia Dubey de la Commune de Vuflens-le-Château (en remplacement de M. le Municipal Pierre Siegwart, excusé)

Viennent également se rajouter

- Madame la Municipale Anne-Lise Rime de la Commune de L'Isle
- Madame la Municipale Nicole Peyer-Jobin de la Commune de Reverolle
- Madame la Municipale Fabienne Lador-Hertig de la Commune de Saint-Livres

M. Guignard demande à toutes ces personnes de se placer devant l'assemblée et prie cette dernière de bien vouloir se lever. Il donne lecture du serment d'assermentation.

Ensuite, il prie chaque délégué précité, à l'appel de son nom énoncé par la secrétaire du Conseil, Mme Dominique Bickel, de bien vouloir le promettre.

M. Guignard procède ainsi à leur assermentation.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2016

M. Guignard soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil intercommunal ARASMAC.

Il ouvre la discussion sur ce procès-verbal et demande si quelqu'un a des questions. Sans remarque, il procède au vote.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2016 est accepté à l'évidente majorité des membres présents avec 5 abstentions.

5. Approbation du préavis des budgets 2017 ARASMAC N° 04/2016

M. Guignard précise que le préavis a été transmis avec la convocation. Il propose donc qu'il ne soit pas lu intégralement et passe la parole à Mme Sylvette Lambercy, rapporteuse, qui lit le rapport de la commission.

Après lecture, le Président remercie Mme Lambercy et passe la parole à l'assemblée.

Mme Fabienne Favre, Municipale à Eclépens, apporte une remarque dans le préambule du préavis, 2^{ème} paragraphe. Elle souhaite en effet savoir si le montant alloué de CHF 35'000.- pour l'anniversaire de l'ARASMAC est destiné au prix de la manifestation ou s'il s'agit de primes pour le personnel.

M. Guignard donne la parole à M. Daniel Vouillamoz, directeur de l'ARASMAC, lequel précise qu'il ne s'agit pas de primes mais du budget demandé pour organiser un événement destiné à fêter les 20 ans de l'Association. L'objectif est de réunir les communes membres, le personnel, et quelques autres invités tels que les anciens présidents, et des partenaires institutionnels importants avec lesquels l'ARASMAC est en contact depuis longtemps, par exemple, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).

M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, s'étonne du montant considérable attribué pour l'informatique. M. Vouillamoz explique que jusqu'à maintenant, l'informatique des Agences d'assurances sociales de St-Prex, Prévèrenges, Aubonne et Cossonay est desservie par la Direction des Systèmes d'informations (DSI). A ce titre, les coûts n'apparaissent pas dans nos budgets mais dans ceux de l'Etat. Dès 2017, l'ARASMAC aura entièrement quitté l'informatique cantonale. En effet, l'Etat de Vaud est actuellement sur Windows XP. Il est donc impossible d'interfacer les deux réseaux (cantonal et communal), l'idée étant que la Ville de Morges puisse offrir des prestations informatiques. A ce titre-là, les coûts apparaissent dans nos comptes mais également des recettes puisque l'Etat de Vaud fourni soit la prestation soit la finance.

En l'absence d'autres questions, M. Guignard clôt la discussion et passe au vote, lequel se fera en deux phases.

En premier, il soumet au vote le **chapitre 71000 - « Revenu d'insertion »** et le **chapitre 71006 - « Agences d'Assurances Sociales »**.

Les 62 communes sont concernées par ce vote. Les délégués sont priés de le faire en levant leur carton.

- VU le préavis du CODIR N° 04/2016 relatif au budget pour l'année 2017,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

les budgets de l'exercice 2017 relatifs aux buts principaux sont acceptés à l'unanimité par le Conseil intercommunal de l'ARASMAC.

M. Guignard soumet ensuite au vote le **chapitre 71002 - « Accueil Familial de Jour »** et le **chapitre 71007 - « Réseau AJEMA »**.

Pour ces deux chapitres, seules les 37 communes membres du réseau AJEMA sont concernées par ce vote. Les délégués sont priés de le faire en levant leur carton de vote.

- VU le préavis du CODIR N° 04/2016 relatif au budget pour l'année 2017,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

les budgets de l'exercice 2017 relatifs au but optionnel sont acceptés à l'unanimité par les communes concernées.

6. Communications écrites du Comité de direction

M. le Président souligne que deux communications écrites ont été transmises aux délégués des 62 communes, en même temps que la convocation.

UAPE « Drôle de Frimousse » - Tolochenaz : Aucune remarque n'est à mentionner.

UAPE « Le Rendez-Vous » à Aubonne : Aucune remarque n'est à mentionner.

Le Conseil intercommunal de l'ARASMAC prend donc acte des deux communications ci-dessus mentionnées.

7. Communications du Comité de direction

Mme Sylvie Podio, nouvelle Présidente du Comité de direction de l'ARASMAC, prend la parole et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité de direction pour cette législature 2016-2021. Elle excuse Mmes Carine Tinguely, Municipale à Saint-Prex et Ruth Muller, Municipale à Pampigny, absentes ce soir.

D'autre part, Mme Podio remercie l'ensemble des communes pour l'approbation du budget 2017.

8. Divers et prochaine séance : jeudi 1 juin 2017 (lieu à déterminer)

M. Guignard procède aux communications du bureau du Conseil.

Il informe l'assemblée que deux préavis seront étudiés par les commissions ci-après désignées.

Préavis N° 06/2016 : « Fonctionnement du Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Morges Aubonne (AJEMA) – Délégation de compétence au CODIR pour la législature 2016 – 2021 ».

Ce préavis ne concerne que les 37 communes membres du Réseau AJEMA.

Les communes de Mollens, Montherod, Morges, Préverenges, Reverolle, Romanel s/Morges et Saint-Livres composent la commission chargée de rapporter sur le préavis N° 06/2016.

Préavis N° 07/2016 : « Besoins en locaux ARASMAC - Demande de crédit d'étude de CHF 25'000.-: »

Les communes de Lussy, Mauraz, Mont-la-Ville, Orny, Saint-Oyens, Saint-Prex et Vuflens-le-Château composent la commission chargée de rapporter sur le préavis N° 07/2016.

Ces deux préavis feront l'objet d'un Conseil intercommunal extraordinaire qui se tiendra en dernière partie d'année 2016.

Par ailleurs, M. Guignard relève que la modification des statuts de l'ARASMAC a été votée et adoptée par 61 des 62 communes. Seule la commune de Morges n'a pas encore rendu sa décision. Pourtant, Mme Podio a rencontré le groupe de travail à trois reprises. M. Guignard souligne l'importance de ce changement de statut.

Le bureau du Conseil m'ayant plus de communication à faire, M. Guignard donne la parole à celles et ceux qui le souhaitent.

M. René Ropraz, Municipal à Bière, intervient et relève que dès la réception du décompte des heures au mois de mars - avril, les montants annuels ne peuvent plus être intégrés. Il demande s'il est possible d'obtenir au moins une fourchette des heures consommées par enfant et par commune.

M. Guignard remercie M. Ropraz de son intervention et donne la parole à Mme Podio qui explique que la Ville de Morges effectue un transitoire en attendant, mais il est difficile de donner un décompte plus précis.

M. Vouillamoz donne encore quelques explications complémentaires mais précise que pour les communes frontalières avec d'autres réseaux, il est difficile de donner le nombre d'heures consommées dans les réseaux voisins. Techniquement, il est possible de transmettre le nombre d'heures consommées par les enfants de chaque commune membres du réseau AJEMA dans les structures du réseaux, et donc pas pour les heures hors réseau.

Mme Caroline Bersier, Municipal à Bussy-Chardonney, pose une question concernant les enfants qui vont vers d'autres réseaux. Mme Podio précise que le Réseau AJEMA a 7 conventions avec d'autres réseaux. Les enfants peuvent donc être accueillis dans d'autres réseaux.

L'ordre du jour de cette séance étant terminé, M. Guignard précise que la date de la séance extraordinaire du Conseil intercommunal de l'ARASMAC n'est pas encore fixée pour l'instant, mais rappelle qu'une séance est agendée le

Jeudi 1^{er} juin 2017 à 19h00 (lieu à confirmer)

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 19h50.

Note après séance :

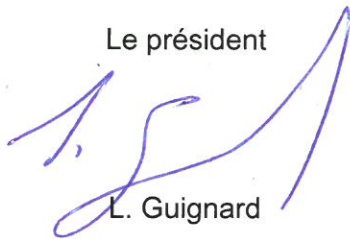
La séance extraordinaire du Conseil intercommunal de l'ARASMAC aura lieu le

jeudi 1^{er} décembre 2016 à 19h00 à Aubonne

Une convocation en bonne et due forme parviendra à l'ensemble des 62 communes en temps opportun.

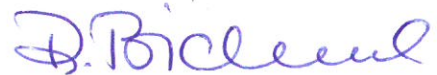
Approuvé par le Conseil intercommunal ARASMAC dans sa séance du 1^{er} décembre 2016.

Le président

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping 'L' followed by a series of loops and a final upward stroke.

L. Guignard

La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Bickel' with a decorative flourish at the end.

D. Bickel

Morges, le 17 octobre 2016 / LGD-dbl